

CONTROLE DES CONNAISSANCES 2016/2018

Licence d'Economie – Parcours Grandes Ecoles

Approuvé par le Conseil LSO, le CFVE le 3/10 et le CA le 9/10/2017

1. Général

La Licence Économie, Cursus Aménagé Grandes Écoles est réservée aux étudiants inscrits :

- En deuxième année de l'ENSAI et des autres Grandes Écoles de commerce et d'ingénieur.

A l'exception des étudiants de l'ENSAI avec laquelle il existe une convention d'études, l'étudiant doit obligatoirement valider une épreuve écrite d'admissibilité pour être autorisé à s'inscrire dans le cursus aménagé Grandes Écoles. Cette épreuve est organisée au mois de juin.

Chaque UE équivaut à 4 crédits ECTS sauf Gestion de Portefeuille qui a 6 crédits ECTS.

2. Note finale d'une UE

La note finale de chaque UE est la note de l'examen terminal.

3. Validation d'une UE

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu une note finale $\geq 10/20$. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondant.

Une UE capitalisée ne peut donc être repassée ultérieurement.

4. Validation d'un semestre

Un semestre est validé si la note finale du semestre (moyenne des notes des UE constituant le semestre pondéré des coefficients est supérieure ou égale à 10/20.

5. Validation d'une année

La Licence est validée lorsque l'étudiant obtient 60 crédits ECTS, ce qui nécessite :

- une moyenne générale $\geq 10/20$ à l'ensemble des deux semestres ; 26 crédits ECTS sont alors obtenus,
- la validation de la première année de l'ENSAI, ou de la seconde année d'une Ecole de commerce ou d'ingénieur ; cette validation donne à l'étudiant l'équivalent de 34 crédits ECTS.

6. Examens

Les étudiants ont droit à deux sessions de contrôle des connaissances par année universitaire.

L'examen terminal s'effectue sous forme d'épreuves individuelles. Les copies sont anonymes. Cet examen est destiné à vérifier que l'étudiant a acquis l'ensemble des connaissances que l'enseignement vise à transmettre.

La deuxième session a lieu au mois de juin. Elle s'effectue sous forme d'examens écrits ou oraux portant sur l'ensemble du programme de chaque UE.

7. Note seconde session

A l'issue de la 2^{ème} session la note retenue pour chaque UE est égale à la meilleure des 2 notes obtenues à chacune des sessions.

8. Absence à une épreuve

L'absence à un examen est sanctionnée par un 0.

9. Jury et mentions

La validation des UE comme la délivrance du diplôme sont prononcées après délibération du jury. Le jury siège à chaque session.

La décision du jury est souveraine.

Les mentions suivantes sont attribuées lorsque l'étudiant a suivi les 2 semestres à Dauphine :

- 10 ≤ Moyenne générale annuelle < 12 : mention passable
- 12 ≤ Moyenne générale annuelle < 14 : mention assez-bien
- 14 ≤ Moyenne générale annuelle < 16 : mention bien
- Moyenne générale annuelle ≥ 16 : mention très bien

10. Reconnaissance de l'engagement étudiant

Les conditions de reconnaissance sont :

- **Mandat électif** : Participation aux conseils de département et aux conseils centraux. L'assiduité aux conseils conditionne la validation de l'engagement (deux absences non justifiées autorisées par année de mandat).
- Expérience dans une organisation associative dauphinoise ou autre pour les fonctions de président, vice-président, trésorier, communication-mécénat ou responsable de pôle relevant des statuts de l'association : Un document de présentation détaillée de l'association et de son activité, de la mission et signée par le responsable de l'association, conditionne la validation de l'engagement. L'expérience associative doit être préalablement approuvée par le département LSO.

La valorisation de l'engagement est conditionnée par la remise d'un justificatif auprès du service concerné attestant de son engagement. Ce justificatif doit être fourni 2 mois avant les examens de semestre 2.

L'étudiant remplissant tous les critères se verra attribuer un bonus de 0.125 sur sa moyenne générale si elle est supérieure ou égale à 10.

11. Redoublement

En cas d'échec à la deuxième session, l'étudiant n'est pas autorisé à redoubler la Licence SOM - Mention Économie, Cursus aménagé Grandes Écoles.

UE	Enseignants responsables	Semestre	ECTS	Coefficients	Modalités de contrôle
Microéconomie	M. OURY	1	4	1	100% Examen
Economie internationale	B.GUILLOCHON A.KAWECKI	1	4	1	100% Examen
Economie publique	F. BIEN	1	4	1	100% Examen
Macroéconomie	H. LENOBLE / A. DESBONNET	2	4	1	100% Examen
Econométrie	R. BOURBONNAIS	2	4	1	100% Examen
Gestion de portefeuille	Ph. BERNARD	2	6	1	100% Examen